

# Récupérateur d'eau de pluie

## Aide à l'acquisition et bon de commande



Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie, **le Syndicat des eaux de Levroux (SIAEP) apporte son soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'environ 510 litres par les particuliers.** La participation du SIAEP se monte à hauteur des 2/3 de sa valeur, pour **un reste à charge modeste pour le particulier.** L'objectif est de soutenir une dynamique « individuelle » en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau et d'aider à adapter nos comportements au changement climatique.

**Conditions pour bénéficier de l'aide à l'acquisition :** habiter l'une des communes membre du SIAEP (Levroux, Moulins-sur-Céphons, Bouges le Château et Sougé) et fournir un justificatif de domicile datant de moins d'un an. La facture sera adressée directement par la Trésorerie municipale après la livraison, afin d'effectuer le paiement du reste à charge.

---

### BON D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

- 
- demande à acquérir un récupérateur d'eau de pluie et m'engage à verser, dès réception du titre de recette correspondant, la participation sollicité par le SIAEP (délibération n°2021/18 du 20 septembre 2021), soit la somme **de 34,63€ TTC** (*versement à effectuer auprès de la Trésorerie du Pays de Valençay, 4 rue de Tournebride, 36600 Valençay*)
- m'engage à utiliser ce récupérateur d'eau de pluie conformément à la notice technique jointe.

Fait à Levroux, le \_\_\_\_\_  
*Signature précédée de la mention « Bon pour accord »*